ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Lundi 31 décembre 1900 (11 Nivôse An 109 de la République), 365e jour de l'année, 10e jour de l'hiver, 10e jour de la lune.
Lever du Soleil à 7 h. 56 ; coucher à 4 h. 11.
Lever de la lune à midi 37 ; coucher à 2 h. 45 matin.
Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de 1 minute sur hier.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2me exercice arrêté le 24 novembre) exactement 3,950,000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure, et par une panification des plus soignées.

DE 1801 A 1901

Il y a cent ans, Roubaix était une toute petite ville de 8,302 habitants, bien inférieure en importance à Tourcoing, à Valenciennes, à Douai, à Dunkerque ; dépassant à peine Saint-Amand et Hazebrouck...

Roubaix, que M. Fleuris Delaoutre administrait comme chef de la Municipalité, possédait une place et dix-huit rues...

Depuis cent ans, Roubaix a grandi et tandis que la population de Lille s'augmentait dans la proportion de 295 pour 100 et celle de Tourcoing dans celle de 544 pour 100, l'accroissement de Roubaix atteignait 1380 pour 100 : c'est un des plus forts que l'on puisse citer en Europe.

Certains se disposent à découper en tartines l'histoire de Roubaix pendant ce siècle et ils se disputent les restes d'un compilateur, dont la bonne foi ne fut pas la qualité maitresse.

Mais qui dira au prix de quelles misères des travailleurs, de quelle abnégation de la classe ouvrière, la renommée et la prospérité de Roubaix sont faites ? Combien de misères, combien de souffrances, combien de deuils, combien de morts !

On citera ceux qui réussirent, à qui la Fortune sourit et qui, dans la poussée, marchèrent sur leurs contemporains pour s'élever vers la Richesse et les Honneurs.

Ce ne sont pas ceux-là qui ont fait Roubaix grande ville. Ce sont les travailleurs obscurs et misérables et c'est à ceux-là seuls que doit aller le salut et la reconnaissance du Roubaix d'aujourd'hui, à cette date de commémoration.

G. L.

LE SURSIS DE L'OCTROI

L'Officiel publie un décret promulgant la loi accordant un sursis pour l'application de la loi du 29 décembre 1897 aux communes de LILLE, ROUBAIX.

Incident d'atelier. — Le samedi 29 décembre, le nommé Vamneemen Jean-Baptiste, âgé de 30 ans, ouvrier tisserand à l'usine Lepoutre, rue de la Redoute, après avoir façonné 1 mètres de tissu sur une pièce de 110 mètres montée sur son métier, trancha complètement la dite pièce et exigea le paiement immédiat de son travail.

Comme M. Liétard Hippolyte, ne faisait pas droit à sa demande, il se jeta sur lui et le frappa à coups de pied et de poing avec une telle violence qu'il lui fit des blessures par où le sang s'échappa avec abondance.

La police informée vint mettre cet irascible individu en état d'arrestation. Il sera poursuivi sous l'inculpation de détérioration volontaire de marchandises servant à la fabrication et de coups et blessures.

Les dangers de l'ivresse. — Samedi soir, leur journée terminée, le nommé Mangin Edouard, âgé de 47 ans, contre-maître de tissage, demeurant rue des Vosges, 69, employé chez MM. Catteau-Leplat, rue Milo, et son monteur de chaînes, le nommé Thaise Louis, âgé de 38 ans, demeurant à Mouvaux, quartier de la Citadelle, s'offrirent de nombreuses consommations dans les cabarets du quartier.

Vers onze heures du soir, ils songèrent à regagner leur domicile, complètement ivres.

Passant rue de l'Epeule, Mangin perdant l'équilibre alla rouler dans l'abreuvoir et son camarade Thaise, le voyant se débattre dans l'eau, se porta à son secours. Lui-même dut prendre un bain forcé, pour tirer son ami de sa périlleuse situation.

Après cette douche salutaire, les deux poivrots regagnèrent tout grelottant leur domicile respectif.

Arrestation d'un expulsé. — Le nommé Hoste Gustave, âgé de 25 ans, débourreur, demeurant rue Rollin, chez Vanrenterghem, a été mis en état d'arrestation et écroué au poste du 5e arrondissement, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les épaves de la rue. — Un tuyau en cuivre rouge d'une longueur de près de trois mètres, a été trouvé samedi, dans la journée par deux gamins dans l'abreuvoir de la rue de l'Epeule.

La trouvaille a été déposée au poste du 2e arrondissement.

Tirage au sort. — Comme nous l'avons déjà annoncé, les opérations relatives au tirage au sort auront lieu à Roubaix les 3 jours désignés ci-dessous ;

Le 1er jour, les jeunes gens du canton de *Roubaix-ouest*, y compris ceux des communes de Croix et de Wasquehal, *le jeudi 24 janvier 1901*, à 8 h. 3/4 précises du matin.

Le 2e jour, ceux du canton de *Roubaix-est*, y compris une partie de la commune de Wattrelos, le lendemain, *vendredi 25*, à la même heure.

Le 3me et dernier jour, ceux du Canton *Roubaix-Nord* y compris l'autre partie de Wattrelos, le samedi 26 janvier également à 8 heures 3/4 précises du matin.

Les listes de conscrits seront affichées, à l'entrée de la cour des pompiers, côté gauche, à partir du dimanche 6 janvier.

Les réclamations sont reçues pendant la semaine, à la Mairie (bureau militaire) rue Neuve, 2e étage.

Voirie municipale. — Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord en date du 15 décembre dernier, une enquête est ouverte sur le projet d'alignement de la section G comprenant les rues entre le territoire de Tourcoing, les rues de Mouvaux du Grand-Chemin, de l'Epeule, des Arts, d'Inkermann, de Lille et le territoire de Croix.

Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la mairie pendant quinze jours, du 7 au 21 janvier 1901 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de neuf heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie, pendant trois jours, savoir les 22, 23 et 24 dudit janvier, de 3 à 4 heures du soir, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

Les adjudications. — Samedi ont eu lieu à l'Hôtel de ville, diverses adjudications. Voici la composition du bureau : MM. A. Lepers, adjoint ; A. Dujardin, A. Denève, conseiller municipaux.

1° Ferrage des chevaux en 1901 et 1902, devis 2700 fr., cautionnement 10 fr. Ont soumissionné : MM. Th. Leperq, à Roubaix, 21 p. 0/0 ; Paul Vallée, à Roubaix, 1) p. 0/0 ; D. Morvillier, à Roubaix, 24,65 0/0, adjudicataire ; L. Provoyeur, à Roubaix, 17 0/0.

2° Crèches municipales. — Livraison des denrées alimentaires et fournitures diverses en 1901-1902-1903 : 1er lot, beurre et œufs 1360 fr. par an, M. V. Castelain, [illegible] baix, 25 p. 0/0, adjudicataire ; 2e lot, lait [illegible] 1750 fr. par an, L. Lerouge à Roubaix, 3 0/0, adjudicataire, H. Politte, à Roubaix ; 3e lot, pommes de terre, 262 fr. 50 par an, P. Bouten à Roubaix, 7 fr 50 0/0, adjudicataire ; 4e lot, fournitures diverses, 11.. fr. 30 par an, Ch. Dewaele, 12 p. 0/0 d'augmentation non adjudicataire.

3° Nourriture des chevaux en 1901 : 1er lot, avoine 26,000 fr., MM. E. Fournier à Roubaix, 1 0/0 de rabais ; L. Vanhoutte, 3 0/0, adjudicataire. — 2e lot, lentille, foin, luzerne 11 50 fr., E. Fournier, à Roubaix, 6 0/0 ; L. Vanhoutte, 8 0/0, adjudicataire. — 3e lot, paille de froment, 4.50 fr., E. Fournier à Roubaix, 13 0/0, adjudicataire L. Vanhoutte, 5 0/0. — 4e lot, graine de lin et orge, 150 fr., E. Fournier, sans rabais, adjudicataire. — 5e lot, pain de seigle et son, 1350 fr., M. H. Desrumaux, à Croix, adjudicataire. — 6e lot, carottes, d' [illegible] adjudicataire.

Ducasse à pierrots. — Aujourd'hui et jours suivants, grande ducasse à pierrots chez le camarade Achille Carpentier, angle des rues Marceau et du Pile.

Qu'on se le dise !

Théâtres et Concerts

AU GRAND THÉATRE

LA FILLE DU RÉGIMENT. — LES NOCES DE JEANNETTE.

La représentation de mercredi aura certainement un énorme succès.

Ce sera une exquise soirée offerte aux familles, dont le programme comporte :

Les *Noces de Jeannette*, le chef d'œuvre toujours jeune de Victor Massé, interprété par Mme Mihaëlly et M. Tricot.

La Fille du Régiment, l'opéra-comique de Donizetti que nous n'avons pas eu l'occasion d'applaudir depuis longtemps, avec Mme Mikaëlly, M. Mikaëlly et M. Ramieux.

Les amateurs de belle et jolie musique, tous sans exception, iront au Grand Théâtre mercredi soir.

La fête laïque de l'école de la rue des Arts. — Comme nous l'avons annoncé, hier a eu lieu, *dans la grande salle des fêtes de* l'hôtel de ville, la fête annuelle organisée par l'Association des *anciens* élèves de la rue des Arts.

La salle était archi comble. Nous avons remarqué dans la brillante assistance MM. Monvoisin, président de l'Association, délégué cantonnal, Delattre, Durant, Ego, Bole, délégués cantonaux, Gautier, directeur de l'école de la rue des Arts, Glaise, Aerts, Crinon, Gaillard, directeur d'écoles, nombre de directrices d'écoles, instituteurs et institutrices.

Le programme fort bien composé a été exécuté avec une rare perfection. Nous adressons nos sincères félicitations à l'orchestre symphonique, à M. de Wispelaer, basse excellente, à Mlle Hans, mandoliniste, qui a été bissée, Fougerat, monologuiste de talent, Mercier, baryton très applaudi, Bulte, le flûtiste si goûté, Mlle Peney, une artiste très modeste et talentueuse, Desmet, un comique qui provoque sainement de bon rire, M. Isori, pianiste compositeur très aimé, Mlle Louise Dartois, M. Corselis, J. et B., Reckelbres et Watteau, pour leur savante interprétation de la comédie de Lobiche « La Grammaire ».

Pendant l'entr'acte, une quête très fructueuse a été faite par de gracieuses jeunes filles au profit de l'œuvre.

Sans réserves, nous adressons nos remerciements aux commissaires dévoués et aux organisateurs, à qui est dû le succès de cette belle fête laïque.

G. L.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 30 Décembre

NAISSANCES. — Clotaire Lecrenier, rue Desaix, 51. — Jean Leclercq, rue Montgolfier, cour Montgolfier, 7. — Léandre Henry, rue Bernard, cour Demarcq, 11.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Arthur Carton, 26 ans, tisserand, rue du Coq-Français, et Blanche Morlighem, 17 ans, bobineuse, rue du Coq-Français. — Henri Bert, 21 ans, apprêteur, rue de Lille, cour Motte-Degand, 13, et Marie Ebo, 23 ans, peigneuse, rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 5. — Julien Théain, 26 ans, perceur, rue Vaucanson, 63, et Odille Vanluyten, 24 rattacheuse, rue de la Redoute, 18. — Léon Declerck, 21 ans, apprêteur, rue de la Guinguette, 81, et Hélène Baert, 22 ans, soigneuse, rue de l'Alma, 167. — Marceau Ladsous, 20 ans, tisserand, rue Fulton, 3, et Marceline Vansteenbrugge, 18 ans, doubleuse, rue Fulton, 3. — Ferdinand Baudewyn, 20 ans, aide forgeron, rue de l'Alma, fort Frasez, 15, et Elisabeth Leemans, 18 ans, tisserande, rue d'Arcole, cour St-Léon, 13. — Eugène Dubar, 25 ans, tisserand, rue St-Louis, 29, et Fidéline Vanderlinden, 20 ans, soigneuse, impasse de la Barbe-d'Or, 16.

Victor Demesmaeker, 18 ans, garçon boulanger, à Wattrelos, et Pharailde Lahaye, 21 ans, tisserande, rue de Wasquehal, 166. — Pierre Colier, 25 ans, magasinier, rue de l'Epeule, cour Derousseaux, 233, et Augustine Willoms, 23 ans, bobineuse, rue Descartes, 33. — Paul Waymel, 30 ans, directeur de brasserie, à Lille, et Louise Delattre, 21 ans, sans profession, rue Mimerel, 37. — Auguste Dubois, 28 ans, contre-maître de teinture, rue de Lannoy, 192, et Claire Lefebvre, 23 ans, sans profession, à Radinghem. — Charles Delmulle, 24 ans, tisserand, rue de Flandre, 64, et Hélène Boyart, 24 ans, doubleuse, rue Bernard, 13. — Julien Nuytens, 50 ans, fileur, rue de l'Ouest, cour Marchal, 12, et Pulchérie Barbiaux, 33 ans, tisserande, id. 1. — Gustave Dillie, 25 ans, fontainier, à Tourcoing, et Clémence Vaillant, 20 ans, sans profession, rue Blanchemaille, 23. — Charles Pauwels, 23 ans, serrurier palier, rue de Leuze, 154, et Odile Flament, 27 ans, servante, rue Inkermann, 30.

DÉCÈS. — Charles Duflot, 72 ans, rue de la Vigne, 23. — Augustine Cataux, 82 ans, rue St Jean. — Adrien Debuisne, 53 ans, Grande-Rue, 201. — Marie Noyez, 1 an, rue Philippeville, maison Picavet, 10. — Charles Vermeulen, 20 jours, rue Blanchemaille. — Pierre Messiaen, 45 ans, rue Blanchemaille.

TOURCOING

Lire à la 2e page :

Arrestation d'un négociant pour vol par recel à Tourcoing.

Les épaves. — Un porte-monnaie contenant la somme de 26 fr. 10 a été trouvé hier matin sur la Grand'Place, par M. Virez Paul, âgé de 38 ans, coiffeur, chez Mme veuve Noppe, rue Saint-Jacques, 4, qu'il a déposé aussitôt au bureau de police.

Il a été réclamé, dans le courant de la journée, par Marie Watteau, femme Dhalluin, demeurant rue de Menin-Cour.

Les arrivages aux Halles. — Huîtres 3300, oranges 850 k., citrons 1000 k., pommes 475 k., poires 100 k., pommes de terre 500 k., carottes 200 k., lapins de garenne 4 paniers, fromages 25 k., oignons 50 k.

Un déserteur. — Les agents ont arrêté samedi soir, rue de la Cloche, le nommé Joseph Furcy, 26 ans, demeurant à Mouscron, déserteur du 24e régiment de chasseurs à cheval.

Furcy avait déjà une fois bénéficié de l'amnistie.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

du 30 Décembre

NAISSANCES. — Hennien Lucienne, rue du Chêne-Houpline, 86. — Leman Marie, rue de la Cité, 163. — Neyrinck Hortense, rue de Melbourne, 58. — Bonin Paul, rue du Flocon, 6. — Duchatel Gustave, rue du Château, cour du Bœuf-d'Or. — Hipo Thérèse, rue de la Prairie, 7.

DÉCÈS. — Leroy Emile, 3 ans, quai du Fresnoy. — Dendievel Maria, 17 ans, place Thiers, 27. — Delliase Anne, 91 ans, rue d'Havre, 3. — Byttebier, 35 ans, Pont du Fresnoy.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Listes électorales. — Par arrêté préfectoral sont désignés pour faire partie de la commission de révision des listes électorales :

MM. Ségard, Lamblin et Delescluse.

A l'Hospice. — Samedi 29 courant, a été opéré le 2e versement de l'allocation de 1 fr. par mois comme argent de poche voté par le conseil municipal en faveur des vieillards hospitalisés à l'hospice.

On se rappelle que ceux-ci n'ont pas encore vu la couleur de leurs vingt sous de Novembre.

Cette.. négligence est au moins bizarre et M. Mulliez, délégué du Conseil municipal à *la commission de l'hospice, assume une bien* grave responsabilité.

Ne craint-il pas d'être le bouc émissaire d'une situation équivoque voulue par ses quatre collègues de la dite commission nommés par le Préfet ?

Si vous hésitez de parler haut au nom de vos mandants M. Mulliez, le sentiment le plus élémentaire de la *dignité vous commande de vous retirer.* Mais nous doutons que vous l'osiez car un fil à la patte ne se brise pas si facilement, n'est-ce pas ?

Enfin ! — Dans une précédente séance du Conseil municipal, un des laquais de l'U. S. et P. (3 voix de majorité) affirmait que les 1900 francs si bêtement perdus au Vélodrome par le Bureau de Bienfaisance et l'Hospice, seraient dans un temps déterminé, intégralement *recouvrés.*

Ceux qui étaient présents à cette mémorable séance se rappellent encore le ton poseur du quidam dont les balourdises et les tours de paillasse ont de si hilarants succès auprès de ceux aimant à se divertir.

On nous affirme que cette prédiction se réaliserait aujourd'hui 31 décembre : les administrateurs négligents des deux commissions charitables auraient compris qu'ils *ne pouvaient plus longtemps rester sans* terminer cette affaire.

Aux 20 p. 0/0 de la créance fournis par le liquidateur du Vélodrome soit 380 fr., ils ajouteraient de leurs propres deniers 1520 fr pour verser la somme totale.

Oui, bonnes gens ces administrateurs auraient trouvé que c'était cas de conscience de faire mentir le valet qui s'est constitué leur porte-parole.

Qu'on vienne donc encore dire qu'ils n'ont aucune parcelle de générosité au cœur ! ! il n'y aura plus que les esprits chagrins pour soutenir pareille énormité !

Les braves et dignes citoyens ! Et combien désintéressés ! Raisonnablement ils ne pouvaient mieux commencer le siècle qu'en assurant pour 1900 fr. d'étrennes aux besogneux.

Ils ont droit à toutes les félicitations, d'autant plus qu'on dit qu'ils se sont arrangés pour distribuer 28 aloyaux de taureaux disparus, le jour des Rois, si toutefois ce n'est à Pâques ou à la Trinité...

LANNOY. — **Recette municipale.** — Produit de la bascule publique 2335 pesées à 0 fr. 10 ; 2150 pesées à 0 fr. 30.

Pour 11,161,955 kilogs de charbon, perception 842 fr. 90.

Marchandises diverses, 300 kilogs à 0 fr.20, 229 kilogs à 0 fr. 40 ; 5 kilogs à 0 fr. 50 ; 91 à 60 et 270 à 70 et 1 à 1 franc.

Poids pesés 1,102.13 kilogs.

Recette 285 fr. 60.

Recette totale 1128 fr. 50.

Produit des droits de place : Beurre et œufs, 310 fr. 0 ; volaille et gibier, 3 fr. 50 ; boucher et charcutier, 10 fr. 20 ; lingerie et chaussures, 433 fr. 60 ; légumes et fruits, 213 francs ; fripiers, 32 fr. 10 ; forains, 67 fr. 40 ; total, 1090 fr. 40.

LE NORD

LILLE

CLOUÉ AU PILORI !

Pour le Conseil d'administration de la Chambre syndicale des voyageurs, représentants, employés de commerce, d'administration et d'industrie de la région du Nord, — et par ordre, — le citoyen A. Dael, secrétaire général de ce Syndicat, a communiqué à la Presse lilloise, hier matin, l'étrange délibération suivante :

« Les membres du Syndicat des voyageurs, représentants, employés de commerce, d'administration et d'industrie de la région du Nord, réunis en assemblée générale le 20 décembre 1900, sont surpris qu'une délégation nommée par eux à l'effet de défendre les intérêts des employés municipaux et convoquée par la commission des finances du Conseil municipal a été reçue par l'adjoint Delesalle qui s'est substitué de sa propre autorité à la commission des finances et a refusé, abusant de sa qualité d'adjoint, d'entendre les revendications des employés de l'administration municipale.

» Le Syndicat blâme à l'unanimité la conduite de l'adjoint Delesalle et le cloue au pilori. »

Comment une « surprise » peut-elle amener la décision grave de « clouer un homme au pilori » voilà ce que nous ne nous expliquons pas !

D'abord, on ne cloue plus au pilori ! Ce supplice a été supprimé par la Révolution de 1789 qui lui substitua « l'exposition » que la Révolution de 1848 abolit à son tour.

Nous entendons bien que les citoyens qui ont cloué Delesalle au Pilori ont voulu le signaler à l'indignation publique ; mais leur formule est aussi rétrograde que leur colère est puérile.

Formule et colère feront sourire tous ceux qui connaissent Delesalle et qui, le connaissant, le savent incapable d'abuser d'une qualité qu'il n'a acceptée que comme une charge et qu'il porte comme un fardeau : sa qualité d'adjoint.

Mais éclairons la lanterne que le citoyen Daël agite, par ordre, sans en avoir préalablement débarbouillé les vitres.

Adjoint aux finances — c'est dit dans la flétrissure ci-dessus, et on le sait, — Delesalle reçut dernièrement des employés de l'octroi, fort braves gens mais très vifs, qui le mirent en demeure de les introduire devant la Commission des finances.

On connait les difficultés contre lesquelles se débat la Ville en ce moment, au point de vue financier.

La commission des finances se réunissait précisément pour examiner les moyens de réduire ou d'atténuer ces difficultés.

Il n'était que légitime qu'elle consacrât tous ses instants à cette étude.

C'est ce que le citoyen Delesalle fit remarquer aux délégués du Syndicat.

Mais ceux-ci prirent la mouche.

Ils la déposent aujourd'hui dans les colonnes des journaux.

Nous n'hésitons pas un seul instant à l'accueillir, quant à nous, car nous sommes en mesure de prouver — non pas que Delesalle est un homme bien élevé (cette preuve est faite) — mais que jamais les employés d'octroi n'ont joui d'autant d'avantages que sous son administration.

La faim vient en mangeant, dit-on ! C'est possible et peut-être naturel. Il est injuste et inhumain, toutefois, de mordre la main qui s'ouvre toute large pour aider aux revendications légitimes.

En se solidarisant sans plus ample informé, avec quelques agents municipaux trop irritables, le Syndicat des Employés de commerce a commis une faute.

Nous souhaitons qu'elle lui soit légère et que ceux qui l'ont amenée puissent s'en laver devant l'opinion socialiste et ouvrière.

MESSE ROUGE

On se rappelle qu'à la suite de la décision prise par les magistrats du Tribunal civil, la « Messe rouge » fut supprimée, cette année, à Lille.

Des cours et tribunaux d'autres villes suivirent cet exemple. Une polémique s'engagea dans la presse au sujet de cette pratique surannée.

Une question fut posée, à la Chambre des députés, au Ministre de la justice ; et la Chambre émit un vœu tendant à l'interdiction de la « Messe rouge. »

M. Monis, ministre de la justice, vient d'adresser une longue circulaire à tous les présidents des Cours d'appel de France, pour défendre expressément aux membres de la magistrature d'assister en corps à toutes les cérémonies religieuses, exception faite des cérémonies funèbres.

La « Messe rouge » est supprimée ; et il est même interdit aux divers Cours et tribunaux de prendre une délibération à ce sujet.

EXPOSITION DE VOLAILLES

La VIIe exposition de volailles, pigeons, lapins, etc., et matériel d'élevage, aura lieu les 2, 3 et 4 février 1901, au Palais Rameau, sous les auspices de la Société des Aviculteurs du Nord.

Une subvention de 200 francs a été accordée par M. le ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement de la République. La liste des prix, qui n'est pas encore close, ne contient pas moins de 96 récompenses, toutes en numéraire.

Les animaux, objets et produits divers qui prendront part à ce concours, ont été divisés en quatorze divisions, subdivisées elles-mêmes en sections.

Pourront prendre part à ce concours les différentes races de volailles, recommandées pour la chair ou la ponte, les races de luxe et de combats ; les dindons, les pintades, les canards, les lapins, les pigeons ; et enfin le matériel se rattachant à l'aviculture.

Tous les amateurs, éleveurs, agriculteurs, marchands de France, sont invités à participer à cette exposition.

Les sujets inscrits devront être arrivés et installés, au Palais-Rameau, au plus tard, le samedi 2 février, avant 8 h. du matin ; les opérations du jury commenceront à 9 h.

SUICIDE D'UN SOLDAT DU 43e

Vendredi après-midi, le cadavre d'un soldat, pendu à un arbre, a été découvert par des passants dans le bois de Cagnicourt.

L'identité du cadavre a pu être rapidement établie. C'est celui d'un pauvre soldat incorporé récemment au 43e régiment d'infanterie, du nom d'Albert Bretez.

La mort remonte à plusieurs jours ; le cadavre entrait déjà en putréfaction.

Albert Bretez était allé, en effet, passer son congé de Noël dans sa famille ; et c'est à son retour qu'il a dû mettre à exécution son fatal projet.

ACCIDENT DE VOITURE

Samedi soir, vers six heures trois quarts, un commissionnaire poussant une balladeuse s'était engagé sous la porte de Roubaix, quand une voiture arriva sur lui à grande allure et le renversa.

Relevé, le commissionnaire fut transporté par des passants au poste d'octroi, où il reçut les premiers soins.

Il porte à la tête une ecchymose.

Quant au cocher qui conduisait la voiture, il ne s'est pas arrêté. Une enquête est ouverte à l'effet de le retrouver.

LAIT FALSIFIÉ

La surveillance sur la vente du lait se continue.

C'est ainsi qu'hier, deux procès-verbaux ont été dressés, au 3e arrondissement ; le premier contre la nommée Montois Roseline, 23 ans, cultivatrice à Lesquin, qui avait additionné son lait de 20 à 25 pour 100 d'eau ; le second contre la nommée Duthoit Elodie, 34 ans, marchande de lait, demeurant 14, rue du Curé Saint-Sauveur, qui avait additionné son lait de 15 à 20 0/0 d'eau.

Menus Faits

Les saisies sur les marchés. — Il a été saisi, hier, aux halles centrales, 9 paniers de sardines, pesant 85 kilos ; au marché Saint-Nicolas, 9 kilos de bœuf.

Ivrognerie. — Clara Thellier, 45 ans, sans profession, demeurant 18, rue du Long-Pot, s'est fait arrêter, hier, au 2e arrondissement, pour ivresse, outrages aux agents et rébellion.

LE COMPLÉMENT DE LA BEAUTÉ

La rose nous séduit moins par son brillant coloris que par la douceur de son arôme, et le charme naturel d'un joli visage n'atteint pas l'idéale perfection sans l'artifice aimable des parfums ; mais les savons **Bruyère de Bretagne** au chypre royal et **Panoramique**, tout en augmentant la fraîcheur des joues, imprègnent les traits féminins d'un parfum délicieux qui complète leur beauté. Ces deux nouvelles créations ont été proclamées hors concours à l'Exposition de 1900, dans la classe 87, aux produits hygiéniques.

THÉATRES, FÊTES ET CONCERTS

Grand-Théâtre de Lille. — Direction : A. BOURDETTE.

Lundi 31, bureaux à 6 h., rideau à 6 h. 1/2. Spectacle extraordinaire à prix réduits. Dernière représentation des deux grands succès LE TOUR DU MONDE D'UN GAMIN DE PARIS, drame à grand spectacle, et LES PETITES BREBIS, opérette en 2 actes.

Places gratuites : 801 à 1200.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — **Accident.** — Avant-hier matin, vers 8 heures, un ouvrier paveur M. Bélot Louis, âgé de 34 ans, travaillant ordinairement pour M. Liénard, entrepreneur de travaux, mais qui se trouvait employé provisoirement au nettoyage de la nouvelle route de Lille a été bousculé et renversé par une voiture à bras dite « poussette » chargée d'échelles de grandes dimensions. M. Bélot n'a pu se garer à temps et a reçu en pleine poitrine le bout de l'échelle.

Il a été relevé par ses camarades de travail et conduit à son domicile où M. le docteur Lambert qui lui a donné ses soins, a constaté que le malheureux ouvrier avait deux côtes fracturées et qu'il portait plusieurs contusions à la poitrine.

Nous formons des vœux pour le prompt rétablissement de ce brave ouvrier.

Arrestation. — Le nommé Procureur Louis, âgé de 59 ans, journalier, sans domicile fixe, sujet belge, a été arrêté et écroué pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le jour de l'An. — L'Administration municipale de Valenciennes ne recevra pas de visites officielles, à l'occasion du jour de l'An.

M. le président du tribunal civil, indisposé, ne recevra pas le 1er janvier.

Nécrologie. — On annonce le décès, à Castres, de M. Chalmeton, ingénieur, directeur de la société anonyme de Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin.

M. Chalmeton était âgé de 60 ans.

Etat-civil. — *Naissances.* — Jeanne Marie Richard, 29, avenue de Mons.

Décès. — Néant.

Publications. — J.-B. Delatte, journalier, 23, rue Pater, et Palmire Lecoutte, 23, rue Pater. — Simon Jacob, négociant, Bordeaux et Alice Picard, sans profession, Valenciennes. — Jules Giard, Valenciennes et Yvonne Hudelist, sans profession, Boulogne-sur-Mer. — Léon Derrier, tapissier, Valenciennes, 131 rue de Famars et Léontine Devorcines, couturière, 9, rue de Beaumont.

DENAIN. — **Enterrement civil.** — Mardi 25 *décembre, à 4 heures du soir, ont eu lieu* au milieu d'une affluence considérable de *citoyens et citoyennes les funérailles* purement civiles du citoyen Herrent Alexandre, ouvrier mineur, décédé à l'âge de 51 ans.

En tête du cortège, marchaient de nombreuses délégations avec leurs bannières.

La première délégation représentait le syndicat des mineurs du bassin d'Anzin ; la seconde représentait la société de secours mutuels.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés, le premier par le citoyen Paul Prévost, au nom des membres de la société des archers de Saint-Sébastien, dont Herrent faisait partie ; le second par le citoyen Legrand Xavier, au nom du groupe de la Libre pensée du canton de Denain.

A la sortie du cimetière une collecte a été faite au profit de la famille du défunt ; elle a produit 57 fr. 30 c.

ACCIDENT MORTEL A VICOIGNE

Vendredi soir, vers 6 h. 1/2, à la fosse n° 4 de Vicoigne, le nommé Daspremont André, mineur, âgé de 16 ans, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes.

Cet ouvrier se rendait à sa taille dans la Grande Veine en dressant, à 276 mètres. Il était à peine arrivé à front de sa galerie, qui est nouvellement ouverte, lorsqu'il fut atteint par des blocs de charbon tombant subitement.

Le malheureux a eu la colonne vertébrale fracturée.

Dégagé aussitôt par ses camarades Menu et Wuilay, il fut remonté et transporté à son domicile, où sa pauvre femme était prévenue avec les plus grands ménagements par les Sœurs de Charité.

Bassin de Douchy. — La lettre suivante a été adressée à M. Baudin, ministre des travaux publics :

« Le 8 novembre, je fus appelé à constater l'accident survenu au sieur François Lemaire.

» De l'enquête que j'ai faite, il en était résulté que la Compagnie était entièrement responsable, étant donné que la berline touchait au bois dont Lemaire a eu le pied fortement pressé.

» Mais l'exploitant voulant dégager sa responsabilité, fit faire un supplément d'enquête en mon absence.

» Est-ce logique ? Je ne crois pas.

» D'abord l'ingénieur de la Compagnie fit une observation au rapport prétextant que l'enquête n'avait pas été bien faite.

» Une preuve : c'est que le frottement de la berline avait au moins enlevé 3 à 4 centimètres de bois.

Il est plus que probable qu'on aura fait appeler le contrôleur des mines après avoir arrangé les lieux de l'accident afin de pouvoir décharger la compagnie de la responsabilité qui lui incombait.

En tous cas, je crois qu'à mon avis, j'aurais dû être sur les lieux avec le contrôleur. On ne m'a rien fait savoir.

Par conséquent, M. le ministre, je compte sur votre haute compétence pour rappeler vos fonctionnaires au devoir, au lieu d'être les plats-valets des compagnies, qu'ils sachent leur rappeler la loi, car beaucoup de nos rapports ne sont pas observés pour les signalements et avis d'accidents.

La loi est très souvent violée par les compagnies.

MASCART Emile,
délégué mineur du Bassin de Douchy,
circonscription : la Neuville, n° 7
à Lourches.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

LE CATEAU. — **L'arbre de Noël.** — Cette année comme la précédente, la fête intime de l'arbre de Noël organisée par les soins de l'Association des anciens élèves des écoles laïques a été des mieux réussie.

Les personnes qui ont pu y assister en ont certainement été satisfaites et ont passé une agréable après-midi.

A son grand regret, l'Association des Anciens Elèves avait dû limiter ses invitations par suite du peu de places disponibles dans la salle. Le rez-de-chaussée était entièrement occupé par les élèves des deux écoles laïques (filles et garçons) au nombre d'environ un millier.

Les galeries étaient bondées de monde ainsi que la scène sur laquelle on remarquait MM. Hannedouche, inspecteur primaire, Martinet, maire et conseiller général, Degrémont, président de l'Association des anciens élèves Darbecq ; Bauduin, adjoints, Bracq, Burillon, Dejardin, Géraud, Denis Husson, Macron, Merliot, Millot, Sohier, Vatin, Wuillaume, conseillers municipaux.

Tous les membres du comité de l'Association des anciens élèves, le comité des dames patronesses, etc., etc.

A quatre heures précises, la vaillante Harmonie municipale qui prêtait son concours à cette admirable fête enfantine et démocratique ouvrit la séance par une magistrale exécution de « La Marche des Petits Soldats. »

Aussitôt après, MM. Hannedouche, inspecteur primaire, et Dégrémont, président des anciens élèves, prononcèrent chacun un brillant discours souvent interrompus par applaudissements enthousiastes de la salle.

Après un deuxième morceau de la Musique municipale, aussi goûté que le premier, le jeune Robert dit avec perfection la romance « Si j'étais Soldat ».

C'est ensuite les élèves de l'école des filles qui chantent l'admirable chœur « Entendez Musette ». Ces dernières obtinrent, elles aussi, un véritable succès, pour l'entrain, le charme et la grâce que chaque élève apporte à son exécution ; non moins grand fut le succès des élèves des écoles laïques (garçons) qui, après l'embrasement de l'Arbre de Noël, chantèrent avec une précision remarquable « Le Chant des Amis ».

Un deuxième chœur, « Plaisir d'Hiver », chanté avec entrain par les élèves des écoles des filles, obtint comme le premier un grand succès.

La distribution des jouets et vêtements aux plus pauvres des élèves fut certainement le clou de la fête, chacun de ceux-ci manifestant sa joie bruyamment lorsque les dames patronesses de l'œuvre leur remettait ce qui leur était affecté.

Avant une deuxième distribution d'oranges et coquilles qui furent reçues aussi joyeusement par tout ce petit monde, l'Harmonie municipale enleva une sémillante polka « La Ste-Barbe ». Après quoi, la « Marseillaise », chantée par les élèves de l'école des garçons accompagnés de l'Harmonie municipale clôture cette admirable et trop courte réunion de famille.

Nos sincères félicitations aux membres de l'association des anciens élèves qui, chaque année, en dehors de cette charmante fête procure à plus de mille enfants tant de plaisir et de gaité, en leur distribuant des jouets qui les rendent si contents et que, bien souvent leurs parents, trop pauvres, n'auraient pu leur procurer, ainsi que des vêtements si indispensables aux petits miséreux que la bise fait souffrir.

Disons que l'association des anciens élèves n'a oublié personne pas même les vieillards de l'Hospice. La veille ceux-ci avaient reçu chacun une quegnolle un verre de vin et... un paquet de tabac.

Les 200 enfants de l'asile de la rue du Maréchal Mortier reçurent aussi ce jour là par les soins de la même association, chacun un jouet, une quegnolle et une orange.

Comme on le voit, aux largesses ?... des congrégations dont tous les moyens pour grossir le nombre de leurs élèves sont bons. L'association des anciens élèves répond par des dons équitablement répartis qui, s'ils ne sont pas de tant de valeur (l'association ne pouvant pas puiser aux 18.000.000 des Assomptionnistes ni au tronc de St-Antoine !!) sont donnés de bon cœur et sans arrière-pensée.

PAS-DE-CALAIS

BRUAY. — **Pour les victimes d'Anlche.** — Dans notre numéro daté du 29 décembre, nous avons relaté une quête qui avait produit 5 fr. 15 chez le citoyen Mouret Albert, au n° 3, somme qui a été remise entre les mains du citoyen Géronez, débitant au n° 3 pour être envoyée aux victimes d'Aniche.

Cette quête a été faite par le citoyen Cartier Edmond, délégué mineur, et nous le félicitons d'avoir pensé à cette œuvre de bienfaisance.

HERSIN-COUPIGNY. — **Lire à la 2e page :** Suicide d'un mineur à Hersin-Coupigny.

DIVION. — **Les vols.** — Les dévaliseurs de clapiers et de poulaillers commencent à opérer à Divion. Dans la nuit du 27 au 28, ils ont enlevé 3 poules et 2 coqs chez M. Fidèle Cordonnier, 3 lapins chez M. Louis Lenne, 4 lapins et du linge chez M. Jules Planchez, 11 lapins chez M. Elie Lefebvre, 8 lapins chez M. Jules Warembourg, etc.

AUCHEL. — **Réceptions du jour de l'An.** Le maire et les adjoints de la ville d'Auchel recevront à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations du Conseil municipal, le mardi 1er janvier 1901, à partir de 10 heures jusqu'à midi, les autorités, fonctionnaires, membres du corps enseignant et les personnes qui voudraient bien se présenter.

HÉNIN-LIÉTARD. — **Enterrement civil.** — Aujourd'hui lundi, à 3 h. 1/2, enterrement civil du jeune Equeter Emile, âgé de un an.

Tous les libres-penseurs d'Hénin-Liétard et des environs sont priés d'y assister.

Réunion à la maison mortuaire, rue des Vaches, 10.

Réceptions à la Mairie. — A partir du 1 janvier 1901, les membres de la Municipalité recevront les habitants qui auraient des réclamations à formuler, tous les jours, de cinq à sept heures du soir, et dans l'ordre suivant :

Le Maire, les lundis et jeudis.

Le premier adjoint, les mardis et vendredis.

Le deuxième adjoint, les mercredis et samedis.

Ces heures de réception ont été choisies afin de permettre aux ouvriers de toute corporation de présenter leurs réclamations sans perdre de temps dans leur travail.

MONTIGNY-EN-GOHELLE. — **Lire à la 2e page :** Tentative de suicide d'une jeune fille à Montigny-en-Gohelle.

NOYELLES-GODAULT. — **Pour ne pas aller à pied.** — Une bicyclette valant 300 fr. marque Gladiator, a été volée à M. Jules Lengrand, employé à l'usine de Malfidano, à Noyelles-Godault.

HARNES. — **Procès de chasse.** — On nous écrit :

Où s'arrêtera-t-il le peu scrupuleux et trop zélé garde de l'ancien seigneur André Déprez, porté à la Chambre et au Sénat sur les épaules des ouvriers. Il y a deux mois, c'étaient deux malheureux ouvriers mineurs, munis de permis de chasse, qui se voyaient dresser procès-verbal dans le champ d'un ami. Mais le garde, profitant de ce qu'il est porteur d'une casquette à deux visières, prétendit que ce n'était pas là ; il fit son procès.

Chasseur et porte-carnier ont été condamnés chacun à 16 fr. d'amende et à 5 fr. de dommages-intérêts au profit du fils du seigneur.

Aujourd'hui, c'est M. Lucas J.-B., cultivateur qui, revenant de chasser le corbeau sur ses terres, se voit à son tour dresser procès-verbal parce qu'il ne portait pas son fusil lui-même.

Les habitants d'Harnes vont-ils bientôt s'apercevoir qu'ils ont mal fait lorsqu'ils ont donné leur signature sans savoir que c'était un bail qu'ils signaient, bail pour lequel pas un n'a touché un centime.

Cultivateurs, si vous voulez que les corbeaux soient détruits et que les étrangers ne viennent plus fouler aux pieds vos récoltes l'année prochaine, donnez votre chasse à la Société des Boers.

BÉTHUNE. — **Voleur pincé.** — Depuis trois mois, M. Alphonse Outrebon, qui est à la tête d'une scierie mécanique dans le faubourg d'Arras, à Béthune, s'apercevait que des outils et des planches disparaissaient de ses ateliers. A la suite d'une enquête faite par M. Collignon, commissaire de police, un nommé Oscar Cops, âgé de 26 ans, originaire de l'arrondissement de Saint-Omer, qui travaillait depuis quelques mois dans l'établissement de M. Outrebon, a été mis en état d'arrestation vendredi matin. On a trouvé chez lui des outils, des planches, des pieds de table qu'il avait volés.

LILLERS. — **Arrestation.** — Une nommée Clara Maurice, 52 ans, a été arrêtée par M. le commissaire de police de Lillers pour vol de plusieurs paires de bottines commis au préjudice de M. Guillement, négociant.

CHOCQUES. — **Lire à la 2e page :** Suicide d'un mineur à Chocques.

L'AISNE

BOHAIN. — **Le feu.** — Samedi, vers 9 h. 1/4, le feu a détruit une meule d'avoine appartenant à M. Carlier, de Bohain. Deux autres meules se trouvaient à côté de celle incendiée.

Les pompiers et la gendarmerie se sont rendus sur les lieux.

La cause de ce sinistre est inconnue.

Histoire de sorciers. — Le laborieux quartier qui s'étend du Château à la rue de Vaux est depuis quelques jours sous le coup d'une surnaturelle émotion. Qu'on en juge :

Une jeune fille dépérissait, hélas ! comme bien des adolescents, fils d'ouvriers que guette l'anémie. Les parents s'en furent consulter une devineresse établie non loin, et dont le renom est en train de supplanter celui de la Vierge de Bohain, qui se repose, on le sait, en la baraque dite Chapelle Blanche.

Cette pythonise moderne trouva le cas fort grave, à savoir très coûteux, et après examen, rendit sa sentence ; la première personne entrant chez les parents était celle de qui venait le mal. Or, il se trouva que ce fut la sœur du père, une brave commère qui, d'ailleurs, et ici l'affaire se corse, bat les cartes, prédit l'avenir également aux pauvres nigauds du quartier.

Lors les parents, sans crier gare, administrèrent à la malheureuse sorcière une et plusieurs raclées, en dépit de la parenté. Et sans doute cela aura son dénouement en justice.

Si réellement la cartomancienne diplômée voit clair, elle a été étrangement informée, en dévouant à la vengeance de la famille une de ses concurrentes non patentées.

Pour compléter le tableau, il ne manquerait plus que les frocards du pays, dont le Saint-Antoine et autres fétiches servent, ni plus ni moins que les cartes de Madame... X..., à soutirer l'argent des imbéciles, intentent un procès à cette dernière, pour exercice illégal de l'imposture.

C'est tout de même profondément triste et il est grand temps de se remuer si l'on veut émanciper les esprits. Superstitions d'église ou de somnambule, préjugés et croyances devront disparaître, aussi stupides, aussi dangereux les uns que les autres pour le bien de l'humanité.

Ce n'est pas en laissant les sorcières distribuer leurs prospectus, et les ratichons organiser leurs représentations cléricafardes qu'on y parviendra.

Vite de la lumière !

AU PETIT BAZAR
42, rue de la Gare
ROUBAIX
Articles de Paris, Jeux, Jouets
FANTAISIES
Articles pour Femmes de ménage
COUTELLERIE
ENTRÉE LIBRE

Le Gérant : Jean PIOTEIX.

Lille — Imprimerie de l'*Egalité*
28, rue de Fives, 28.